Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260518-DELIB572026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an Deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Antoine DESBLES
Date d'envoi de la convocation : 11 mai 2026
Absente : Mme Maëva FOUGERES BLIE
Absents excusés : M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR (a donné procuration de vote à M. Dominique FOURRIER), M. Antoine MAURET (a donné procuration de vote à M. Antoine DESBLES), Mme Guylène LAMBERT.
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 13** - Quorum réuni

DELIBERATION 57/2026 – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°39/2026 du 27 avril 2026, par laquelle le Conseil Municipal :

- a décidé de réaliser des travaux de réfection de voirie, sur les voies communales n°31 et la rue de l'impasse de l'Orme.
- a approuvé le dossier de consultation des entreprises.
- a autorisé Monsieur Le Maire à lancer une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée pour le projet de réfection de voirie

Monsieur FOURRIER présente l'analyse des offres reçues suite à la consultation.
Après délibération et examen des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de retenir l'offre de l'entreprise POTIN TP d'un montant de 29 146.85 € HT soit 34 976.22 € TTC.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 21 mai 2026
et transmission en Préfecture, le 21 mai 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 18 mai 2026
Le Secrétaire de Séance
Antoine DESBLES

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh